



Les priorités pour l'appui à la pêche artisanale
Année internationale de la Pêche et de l'Aquaculture artisanales
(IYAFA 2022)

Un But :

Mettre en œuvre l'Objectif de Développement Durable 14.b

« Garantir à la pêche artisanale l'accès aux ressources de pêche et l'accès aux marchés »

Trois priorités

- Un accès sécurisé aux ressources pour la pêche artisanale africaine
- Promouvoir la place des femmes dans la pêche artisanale africaine
- Mettre la pêche artisanale africaine au centre de l'économie bleue



Éléments de contexte (à utiliser dans les lettres d'accompagnement à envoyer aux institutions)

Alors que l'Année Internationale pour la Pêche et l'Aquaculture Artisanales se profile en 2022 (IYAF 2022), la pêche artisanale africaine n'a jamais été plus indispensable à la survie des communautés côtières et à la sécurité alimentaire des populations africaines.

Durant la crise du Covid-19, avec des mesures qui ont durement touché, et continuent de toucher le secteur, les hommes et les femmes de la pêche artisanale africaine ont montré leur résilience et leur capacité à fournir un aliment essentiel aux populations.

L'avenir sera plein de défis pour les communautés de pêche africaines, notamment avec les effets du réchauffement climatique qui se font déjà sentir sur nos activités : conditions de navigation en mer plus difficiles, érosion des côtes, déplacement des ressources plus au large, etc.

Mais le principal défi pour l'avenir de nos communautés, c'est de donner à nos jeunes femmes et jeunes hommes la perspective de trouver dans la pêche artisanale des conditions de vie et de travail décentes, pour éviter, comme c'est trop souvent le cas aujourd'hui, qu'ils ne tombent dans la drogue et la criminalité, ou partent sur les routes dangereuses de l'émigration clandestine.

Pour faire face à ces défis, la Confédération Africaine des Organisations Professionnelles de la Pêche Artisanale (CAOPA) a une boussole : [Directives volontaires](#) visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté et le [Cadre Politique](#) et de la Stratégie de Réforme du secteur de la pêche et de l'aquaculture en Afrique. Depuis 2018, CAOPA prône l'adoption et la mise en œuvre, de manière transparente, participative et sensible aux enjeux de genre, de plans d'actions nationaux pour ces Directives.

Dans notre démarche, nous sommes encouragés par les Objectifs de Développement Durable adoptés par les Nations Unies en 2015, en particulier l'Objectif 14b, de « Garantir à la pêche artisanale l'accès aux ressources de pêche et l'accès aux marchés ».

Atteindre cet objectif doit se faire par des actions concrètes, et nous avons identifié trois domaines prioritaires d'actions pour l'Année internationale en 2022 pour lesquelles la CAOPA et ses membres ont des expériences d'actions concrètes à partager.

Priorité 1: Un accès sécurisé aux ressources pour la pêche artisanale africaine



- Les Etats devraient octroyer des **droits de pêche exclusifs** aux pêcheurs artisans dans les zones côtières. Ces **zones de pêche réservées à la pêche artisanale** doivent être délimitées en concertation avec les pêcheurs artisans.
- Pour assurer la gestion durable de ces zones côtières, elles devraient être mises en **co-gestion** entre l'Etat et les pêcheurs artisans, et inclure des outils appropriés de **conservation des écosystèmes**, comme des aires marines protégées gérées en concertation avec les communautés dépendantes de la pêche.
- Des mesures, et des moyens logistiques et humains, pour **le suivi, le contrôle et la surveillance** devraient être mis en place pour s'assurer que les navires industriels respectent ces zones réservées à la pêche artisanale, y compris le développement d'un système de **surveillance participative** associant les pêcheurs artisans.
- Pour toutes ces mesures (zonage, co-gestion, surveillance participative, etc.) une **législation précise** doit être élaborée de façon transparente et participative, en veillant à la publication rapide des arrêtés d'application. Ces règlements et législation doivent être **vulgarisés** auprès des pêcheurs.
- La signature par les pays africains, et la mise en œuvre de la **convention 188 de l'organisation internationale du travail (OIT)** permettra d'améliorer la sécurité en mer des pêcheurs, un élément essentiel pour sécuriser l'accès aux ressources des pêcheurs artisans. La **formation des capitaines de pirogues**, l'utilisation de **nouvelles technologies** (géo-localisation, etc.), et la **sensibilisation des pêcheurs** aux enjeux de sécurité sont essentiels.
- Pour ce qui est des ressources de pêche stratégiques pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle, comme les **petits pélagiques**, partagées entre plusieurs pays, les Etats doivent mettre en place une **gestion concertée**, qui donne la **priorité d'accès à la pêche artisanale durable**. Car, celle pêche pour la **consommation humaine directe**.

Priorité 2 : Promouvoir la place des femmes dans la pêche artisanale africaine

Les femmes sont présentes à **toutes les étapes de la chaîne de valeurs** de la pêche artisanale des pays Africains. Elles sont aussi **le pilier des familles** dans les communautés de pêche artisanale, et un maillon essentiel pour **acheminer le poisson vers les consommateurs** locaux et régionaux.

- La **participation des femmes au sein des organisations professionnelles et dans les processus de décision** doit être renforcée ; par exemple, dans les



décisions de gestion des pêcheries (octroi de licences). A cet effet, des formations et ateliers devraient être régulièrement organisés par les organisations professionnelles.

- Les Etats devraient accorder une attention prioritaire à **l'amélioration des conditions de travail des femmes travaillant dans la filière de la pêche artisanale** et investir dans les services et infrastructures nécessaires. Ceux-ci vont aussi permettre de **diminuer les pertes après-capture**, améliorer l'approvisionnement des femmes en matière première, et fournir des produits transformés et de **meilleure qualité** :
 - Accès à l'eau potable et à l'électricité sur les sites de transformation;
 - Égouttage et installations sanitaires sur les sites de transformation;
 - Aide à l'innovation : achat de fours améliorés (four FTT, four solaire);
 - Aide à l'achat de frigos pour le stockage du poisson;
 - Aide à l'accès aux crédits, y compris auprès des banques commerciales, adaptés pour la pêche artisanale
- Les Etats devraient soutenir les efforts des femmes pour une meilleure **commercialisation** de leurs produits auprès de la population:
 - Exposition de produit de pêche, journées portes ouvertes ;
 - Promouvoir les qualités culinaires des produits artisanalement transformés
- Pour faciliter **le commerce des produits au niveau national et régional**, les Etats devraient travailler à lever les barrières existantes : tracasseries et harcèlement des femmes surtout, le long des routes commerciales, particulièrement aux frontières entre pays, qui entraînent des délais et des pertes de produits pour les femmes.
- Les femmes sont le pilier des communautés et des familles. Les Etats doivent également investir dans des services et infrastructures qui vont améliorer leurs **conditions de vie et celles de leurs familles**:
 - Appui à la construction de logements décents;
 - Mise en place de crèches près des sites de transformation
 - Formation à l'utilisation des nouvelles technologies et l'informatique
- Les femmes sont également impliquées dans la **pisciculture artisanale** qui est un bon moyen de **compléter leur approvisionnement** en matières premières, mais aussi de faire face à des périodes d'arrêt de pêche (repos biologique par exemple). Les Etats devraient soutenir les initiatives dans ce secteur, en particulier :
 - Accès aux alevins et aliments de qualité
 - Accès au foncier et au crédit pour les équipements nécessaires



- Aide à la recherche et au développement de la pisciculture intégrée au maraîchage hors sol artisanale.

Priorité 3 : Mettre la pêche artisanale africaine au centre de l'économie bleue

Notre inquiétude aujourd'hui, c'est la **compétition des autres secteurs** inclus dans les stratégies **d'économie bleue**, financièrement et politiquement plus puissants, comme l'exploitation de pétrole et de gaz, le tourisme, les usines de transformation de poisson en farine, **qui mettent en péril l'avenir de la pêche artisanale.**

- La meilleure façon pour les Etats Afrique Caraïbe Pacifique (ACP) de reconnaître l'importance de la pêche artisanale et de la mettre au centre de l'économie bleue, c'est de développer des **plans d'actions nationaux transparents, participatifs et sensibles aux enjeux de genre, pour la mise en œuvre des Directives de la FAO pour une pêche artisanale durable.**
- **L'approche de précaution** doit guider le développement de l'économie bleue. Nos Etats devraient réaliser des **études d'impacts sociaux et environnementaux indépendantes**, dans la plus grande **transparence** et avec la participation des communautés côtières affectées. Aucune nouvelle activité d'utilisation des océans ne devrait être permise par les Etats, ni soutenue par des bailleurs de fonds, si elle impacte négativement les écosystèmes (pollution pétrolière par ex.) et les activités des communautés qui en dépendent pour vivre.
- Nos Etats devraient mettre en place **des mécanismes transparents de consultation et de résolution des conflits** entre les usagers des espaces maritimes, qui permettent une participation informée et active des communautés de pêche affectées.
- La **pollution des écosystèmes marins et côtiers** par les activités humaines, y compris par le plastique, est un fléau pour nos communautés. Nos Etats doivent promouvoir l'utilisation de matériaux biodégradables, interdire l'utilisation des plastiques à usage unique qui polluent nos océans, investir dans le traitement des déchets qui jonchent nos plages et nos eaux, y compris en soutenant des initiatives citoyennes de nettoyage des espaces côtiers.